UNITE XI: L'EVALUATION DES PERFORMANCES DES FONCTIONNAIRES D'ETAT

Temps d'administration : 4 heures

DOCUMENTS D'ENTREE

Objectif général

Connaître les critères de l'évaluation des performances des agents de la Fonction Publique

Objectifs spécifiques

- 1-Identifier les principes de base du système d'évaluation des performances des agents.
- 2-Décrire la programmation des activités.
- 3-Décrire l'évaluation des résultats.
- 4-Décrire l'entretien d'évaluation.

Pré-test :

En te basant sur tes connaissances propres, réponds aux questions suivantes :

- 1) Qu'est-ce qu'un entretien d'évaluation?
- 2) Qu'est-ce que le contrat d'objectifs ?
- 3) Qu'est-ce que le programme d'activités ?
- 4) Enumère les éléments du programme d'activités.
- 5) Enumère les préoccupations liées à l'évaluation des résultats.

Méthodes d'enseignement-apprentissage

Cours interactif

Exposé débat

Travaux de groupes

Jeux de rôle

Recherche documentaire

Travaux pratiques

INTRODUCTION

Tout fonctionnaire, dès son engagement a un devoir de résultats vis-à-vis de sa structure de base et de l'Etat à travers un contrat d'objectifs. La fonction publique, employeur représentant l'Etat se réserve le droit de contrôle sur chacun de ses employés. C'est pour cela qu'elle procède à une évaluation annuelle de chaque fonctionnaire. Comment se contrôle les performances lors de l'exécution de leurs tâches quotidiennes ? Quels sont les critères d'évaluation et qui évalue ?

I. Définition

L'évaluation des performances d'un fonctionnaire est un dispositif qui permet de juger le travail du fonctionnaire afin de lui attribuer une note qui permettra d'avancer dans sa carrière. Elle est régie par les principes de bases suivants :

II. Les principes de base du système d'évaluation des performances des fonctionnaires

2-1: L'attribution du pouvoir d'évaluation au supérieur hiérarchique immédiat

Sauf dérogation prévue par décret pris en Conseil des ministres, tout fonctionnaire qui justifie de plus de six mois de service en activité ou en détachement doit faire l'objet, chaque année, d'une évaluation exprimant son rendement dans le service.

Le supérieur hiérarchique immédiat de l'agent exerce le pouvoir d'évaluation sur la base d'une lettre de mission et d'une fiche d'indication des attentes.

Les lettres de mission et les fiches d'indication des attentes sont établies annuellement à l'intention des agents concernés. Ainsi, la notation est faite par le supérieur hiérarchique immédiat et sur la base du rendement de l'agent.

2-2 : L'obligation de suivre une procédure contradictoire

La loi 081-2015/CNT du 24 novembre 2015, en son article87, indique que les résultats attendus et ceux atteints par l'agent, ainsi que les observations du supérieur hiérarchique, font l'objet d'un entretien d'évaluation avec l'agent concerné.

L'entretien d'évaluation est une séance au cours de laquelle un supérieur hiérarchique et son subordonné examinent ensemble les résultats attendus (préalablement fixés par la lettre de mission ou par la fiche d'indication des attentes) et ceux atteints par le subordonné (contenus dans un rapport d'activités). A l'issue de l'entretien d'évaluation, une note chiffrée est arrêtée suivant une cotation de un (01) à dix (10) et communiquée à l'agent.

2-3 : La possibilité, pour toute personne ayant intérêt à agir, de contester la note chiffrée.

La note chiffrée attribuée peut être contestée par toute personne ayant intérêt à agir. La contestation est adressée au ministre ou au président d'institution dont relève le fonctionnaire noté, qui statue après avis du comité technique paritaire.

2-4 : La possibilité de sanctionner tout supérieur hiérarchique immédiat qui commettrait une faute dans la procédure d'évaluation.

La loi prévoit que « toute évaluation jugée complaisante ou abusive expose le notateur à des sanctions disciplinaires ».

III. La programmation des activités

La programmation est un exercice consistant à identifier la meilleure combinaison possible (ressources financières et matérielles, humaines, temps) pour maximaliser l'atteinte des objectifs.

Aux termes du décret nº 2003-266/PRES /PM/MFPRE du 27 mai 2003 portant normes d'élaboration des programmes et rapports d'activités dans les structures de l'Administration de l'Etat, les instruments de programmation des activités sont au nombre de deux(02) : le contrat d'objectifs (lettre de mission ou fiche d'indication des attentes) et le programme d'activités.

3-1: Le contrat d'objectifs

Le contrat d'objectifs se veut un ensemble d'instructions et de consignes données à un agent en vue de la réalisation du programme d'activités et du bon fonctionnement de la structure à laquelle il appartient.

Il prend la forme d'une lettre de mission lorsqu'il s'agit d'un supérieur hiérarchique immédiat disposant du pouvoir de notation et d'une fiche d'indication des attentes, pour les autres agents qui ne sont pas responsables de structure.

3-1-1: La lettre de mission

Elle est une instruction écrite du supérieur hiérarchique immédiat qui fixe des objectifs à chaque collaborateur responsable de structure. Elle fait l'objet d'un canevas valable pour l'ensemble des structures de l'Administration de l'Etat.

Au MENA, l'imputation de la lettre de mission respecte la hiérarchie ci-après au niveau déconcentré : MENA-SG/MENA-DRENA-DPENA-CCEB-Directeur d'Ecole.

Chaque directeur de service élabore, sur la base de la lettre de mission et des Instructions Officielles de rentrée, le programme d'activités de la structure.

Les objectifs assignés dans une lettre de mission par un supérieur hiérarchique à son collaborateur découlent de ceux contenus dans sa propre lettre de mission.

La lettre de mission se présente comme une lettre administrative d'un supérieur à un subordonné. Elle doit comporter les éléments suivants : l'énoncé du contenu de la mission assignée au destinataire (principaux objectifs à atteindre) et la période d'exécution de la mission.

EXEMPLE DE LETTRE DE MISSION

ET DE L'ALPHABETISATION	
	Unité Progrès-Justice
SECRETARIAT GENERAL	
DIRECTION REGIONALE DE L'EDUCATION NATI	ONALE Tangaye le
ET DE L'ALPHABETISATION DU NORD	
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EDUCATION NA	TIONALE
ET DE L'ALPHABETISATION DU YATENGA	
CIRCONSCRIPTION D'EDUCATION DE BASE DE T	FANGAYE
 N ^o 2016-/MENA/SG/DRENA-N/DPENA-YTG/CEB-TG	SY

L'Inspecteur

Monsieur le directeur de l'école de Tangaye "A"

OBJET: Lettre de mission au titre de l'année 2017

Suite à la lettre de mission n° 2016-031/MENA/SG/DRENA-N/DPENA-YTG du 15 juillet 2016 qui m'a été adressée par Monsieur le Directeur Provincial de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation du Yatenga et conformément à vos attributions, je vous invite, par la présente, à élaborer votre programme d'activités au regard des objectifs ci-après :

- gérer rationnellement les ressources;
- élaborer et mettre en œuvre un Plan d'Amélioration Collectif (PAC) et suivre la mise en œuvre des Plans d'Amélioration Individuels (PAI);
- élaborer des fiches d'indication des attentes pour chacun des enseignants de l'école ;
- contribuer à la formation initiale et continue des enseignants ;
- améliorer les taux de succès dans les classes intermédiaires et au CEP;
- organiser les évaluations trimestrielles;
- assurer un enseignement de qualité dans votre école;
- gérer le courrier;
- promouvoir les activités culturelles et sportives ;
- rédiger le rapport de mise en œuvre du programme d'activités ;
- contribuer à la mise en œuvre de la mobilisation sociale ;
- évaluer les enseignants.

Je vous informe que les résultats auxquels vous parviendrez, dans le cadre de l'exécution de la présente lettre de mission, serviront de base pour votre notation au titre de l'année 2017.

Dès à présent, je puis vous assurer de ma disponibilité à vous appuyer dans votre mission.

Noufou P. OUEDRAOGO

Chevalier de l'Ordre du Mérite

3-1-3 : Le programme d'activités

Le programme d'activités est un calendrier d'activités complémentaires ou consécutives dans le but de réaliser des objectifs définis.

Le programme d'activités précise les objectifs du service en indiquant les activités à entreprendre, leur délai de réalisation, les résultats attendus et les contraintes de réalisation.

Le programme d'activités d'une structure est constitué éventuellement des programmes des différentes unités qui la composent. Le programme de chaque structure est paraphé par les responsables et adopté par le supérieur hiérarchique immédiat.

Le programme d'activités de l'école est validé par le Chef de Circonscription d'Education de Base et celui de la CEB est validé par le DPENA.

Le programme d'activités est établi sur la base d'une lettre de mission.

Le programme d'activités est un tableau comportant six (06) colonnes qui sont :

• Le numéro d'ordre

• L'objectif

L'objectif est un résultat mesurable dans un délai déterminé et dont la réalisation est prévue au cours de la période de référence. Il doit être libellé de manière claire et concise, en employant, de préférence, les verbes d'action à l'infinitif. L'objectif doit être assorti d'indicateurs de réussite ou de performances quantifiables, mesurables et contrôlables. L'indicateur peut être quantitatif ou qualitatif.

Les objectifs sont numérotés de un (01) à « n ». Cette démarche répond à deux soucis majeurs :

- la comptabilisation rapide des objectifs retenus;
- l'identification des objectifs sur la fiche « A » d'évaluation et de notation des agents de la Fonction Publique.

• L'activité

L'activité est un ensemble d'actions dont l'exécution mène à la réalisation d'un objectif. Elle doit être détaillée et sa réalisation mesurable en termes quantitatifs, qualitatifs et de délai.

• L'échéance

L'échéance est la date limite de réalisation d'une activité. L'échéance de l'objectif correspond à la date de réalisation de la dernière activité.

• La contrainte de réalisation

La contrainte de réalisation est un facteur critique souvent exogène pouvant empêcher, arrêter ou ralentir l'atteinte des objectifs. Il s'agit généralement des facteurs liés aux moyens et aux ressources spécifiques, à la coopération d'autres services, à un appui extérieur indispensable, etc.

• Le résultat attendu

Le résultat attendu est la réalisation matérielle de l'objectif.

PROGRAMME D'ACTIVITES DE L'ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE DE TANGAYE « A », AU TITRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

I.INTRODUCTION (Rappel des attributions de la structure et des objectifs contenus dans la lettre de mission).

II.PROGRAMMATION DES ACTIVITES

No d'ordre	Objectifs	Activités	Echéances	Contraintes de réalisation	Résultats attendus
01	Gérer rationnellement les	Répartir les enseignants dans les classes	17/09/2016	Insuffisance de personnel	Les enseignants sont rationnellement repartis dans les classes
	ressources	Mettre du matériel à disposition des enseignants	30/09/2016	Néant	Le matériel est mis à la disposition des enseignants
		Distribuer des fournitures scolaires aux élèves	05/10/2016	Insuffisance de manuels et fournitures	Les fournitures scolaires sont distribuées aux élèves

		Organiser un test	20/10/2016	Néant	Un test de niveau est organisé						
02	Elaborer un PAC et	de niveau dans			dans chaque classe						
	suivre la mise en	chaque classe									
	œuvre des PAI	Collecter les PAI	30/10/2016	Néant	Les PAI sont collectés						
		Elaborer le PAC	31/10/2016	Néant	Le PAC est élaboré						
		Suivre la mise en	30/06/2017	Néant	Les activités prévues au titre						
		œuvre du PAI			des PAI ont été exécutées						
03	Elaborer avec chaque	Elaborer avec	30/10/2016	Néant	Les fiches d'indication des						
	enseignant une fiche	chaque enseignant			attentes sont élaborées,						
	d'indication des	la fiche			attestées par le CCEB et						
	attentes	d'indication des			remises aux enseignants						
		attentes	20/06/2017	Néant	The side of the state of						
04	Contribuer à la	Effectuer les visites de classe	30/06/2017	ineant	Les visites de classe sont effectuées						
04	formation continue	Animer les	15/07/2017	Néant	Le Programme d'activités des						
	des enseignants	Groupes	13/07/2017	Neallt	GAP est élaboré et exécuté						
	ues enseignants	d'Animation			GAT est clabore et execute						
		Pédagogiques									
		Encadrer les élèves	30/06/2017	Néant	Les élèves – maîtres son						
		– maîtres	30,00,201,	1 (Outle	encadrés						
		Participer	30/06/2017	Néant	La participation des maîtres						
		activement aux			aux stages de recyclage est						
		stages de recyclage			effective						
		Participer	30/06/2017	Néant	La participation des maîtres						
		activement à la			aux conférences						
		conférence			pédagogiques est effective						
		pédagogique									
	Améliorer le taux de	Effectuer les visites	30/06/2017	Néant	Les visites de classe sont						
05	succès dans les classes	de classe			effectuées						
	intermédiaires et au										
	CEP	Organiser la	30/06/2017	Néant	La quinzaine critique est						
		quinzaine critique			organisée						
		0	20/06/2017	NI/	D 1.1						
		Organiser deux	30/06/2017	Néant	Deux examens blancs sont						
		examens blancs			organisés						
		Contrôler des aides	30/06/2017	Néant	Les aides pédagogiques sont						
		pédagogiques			contrôlés						

No	Objectifs	Activités	Echéances	Contraintes	Résultats attendus
d'ordre				de	
				réalisation	
06	Organiser les	Amender et viser les	30/06/2017	Néant	Les sujets d'évaluation
	évaluations	sujets des évaluations			sont amendés et visés
	trimestrielles	Effectuer au moins une	30/06/2017	Néant	Au moins une évaluation
		évaluation par			est faite par trimestre et les
		trimestre et transmettre			résultats sont transmis à la
		les résultats à la CEB			CEB
07	Assurer un	Analyser avec les	30/06/2017	Néant	Les résultats des
	enseignement	enseignants, les			évaluations sont analysés
	de qualité à	résultats des			en conseil des enseignants
	l'école	évaluations en conseil			
		des enseignants			
		Proposer des solutions 30/06/20		Néant	Des solutions de
		de remédiation aux			remédiation sont
		difficultés soulevées			proposées aux difficultés
					soulevées

		Contrôler, amender et	30/06/2017	Néant	Le contenu des
		viser le contenu des			préparations est contrôlé,
		préparations			amendé et visé
		Contrôler les aides	30/06/2017	Néant	Les aides pédagogiques
		pédagogiques			sont contrôlés
08	Gérer le	Enregistrer, traiter et	30/06/2017	Néant	Le courrier arrivé est traité
	courrier	faire circuler le courrier			
		arrivé			
		Traiter et transmettre le	30/06/2017	Néant	Le courrier départ est
		courrier départ			traité et transmis dans les
					délais
09	Promouvoir	Organiser au sein de	30/06/2017	Néant	Les activités culturelles et
	les activités	l'école des activités			sportives sont organisées
	culturelles et	culturelles et sportives			
	sportives	Faire participer l'école	30/06/2017	Néant	L'école prend part aux
		aux compétitions			compétitions culturelles et
		culturelles et sportives			sportives (OSEP)
10		(OSEP)	20/06/2017	377	1,00
10	Rédiger le	Rédiger les différents	30/06/2017	Néant	Les différents rapports
	rapport de	rapports périodiques et			périodiques et rapport
	mise en	rapport annuel d'activités et les			annuel d'activités sont
	œuvre du				rédigés et transmis
	programme d'activités	transmettre			
11	Contribuer à	Réaliser les actions de	30/06/2017	Néant	Les activités de
11	la mise en	sensibilisation sur la	30/00/2017	rveant	sensibilisation sur la
	œuvre de la	scolarisation des filles			scolarisation des filles sont
	mobilisation	scolarisation des fines			menées
	sociale	Promouvoir la cantine	30/10/2016	Néant	la cantine endogène est
		endogène	20,10,2010	1,00110	créée
12	Evaluer les	Organiser les entretiens	15/07/2017	Néant	Les entretiens
	enseignants	d'évaluation et			d'évaluation sont
		transmettre les fiches			organisés et les fiches de
		de notation des			notation des enseignants
		enseignants			transmises.

Tangaye, le... septembre 2016

Le Directeur de l'école

L'Inspecteur Chef de la Circonscription

SANOUH Brahima Prosper Chevalier de l'Ordre du Mérite Noufou P. OUEDRAOGO

3-1-4: La fiche d'indication des attentes

La fiche d'indication des attentes est l'outil dans lequel sont précisées les tâches assignées à l'agent, les résultats attendus, ainsi que toutes les exigences du bon fonctionnement de la structure.

La fiche d'indication des attentes est remise au collaborateur au plus tard le 31 janvier de l'année de référence.

Pour le cas spécifique de l'enseignant, il reçoit sa fiche d'indication des attentes de son directeur d'école au plus tard le 30 septembre.

La fiche d'indication des attentes est élaborée à partir du programme d'activités de l'unité administrative et du texte d'organisation de l'emploi de l'agent.

Pour ce faire, la fiche d'indication des attentes de l'enseignant est établie sur la base du programme d'activités de l'école, de la répartition mensuelle de la classe, du Plan d'Amélioration Individuelle de la classe et du texte portant organisation des emplois spécifiques du MENA.

La fiche d'indication des attentes tient en deux (02) tableaux :

- le premier tableau est consacré, d'une part, à l'identification de l'agent à qui on veut assigner des objectifs de rendement, et d'autre part, à celui du notateur, c'est-à-dire du supérieur hiérarchique immédiat de l'agent ;
- le second tableau contient les attentes assignées à l'agent. Le tableau reprend les mêmes colonnes que le programme d'activités, à l'exception, toutefois, de celle relative aux objectifs.

La fiche d'indication des attentes se présente comme suit :

EXEMPLE DE FICHE D'INDICATION DES ATTENTES AU TITRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION **BURKINA FASO**

Unité Progrès-Justice

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION REGIONALE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION DU NORD

DIRECTION PROVINCIALE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION DU YATENGA

CIRCONSCRIPTION D'EDUCATION DE BASE DE TANGAYE

ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE DE TANGAYE « A »

I. <u>Identité de l'agent et du supérieur hiérarchique</u>

Nom et prénom(s) : ABDOULAYE Ousmane							
Matricule: 540 718H	Emploi : IC	Période d'évaluation : 15 sept 2016 au 31 juillet 2017					
Catégorie B, échelle 1,1 ^r	e classe, 2e échelon.	Classe tenue : CE1 Titulaire					
Nom, prénom (s) du supérieur hiérarchique immédiat : SANOU Brahima Prosper Instituteur Principal							
Fonction : Directeur d'école							

II. Attentes assignées à l'agent

Nº	Attentes	Echéances	Contraintes	Résultats attendus
d'ordre			de réalisation	
1	Elaborer, faire viser et fixer les affichages réglementaires sur un tableau en classe	30/09/2016	Néant	Les affichages règlementaires sont élaborés, visés et fixés sur un tableau en classe

2	Elaborer et mettre en œuvre au moins un Plan d'Amélioration Individuel de la classe	15/7/2017	Néant	Un Plan d'Amélioration Individuel de la classe est au moins élaboré et mis en œuvre
3	Préparer quotidiennement les cours dans un cahier de préparations ou sur des fiches de préparations en respectant les programmes d'enseignement	15/7/2017	Néant	Les cours sont quotidiennement préparés dans un cahier de préparations ou sur des fiches de préparations en respectant les programmes d'enseignement
4	Dispenser les cours aux élèves en respectant le contenu du cours préparé, les horaires officiels, l'emploi du temps	15/7/2017	Néant	Les cours sont dispensés aux élèves dans le respect des horaires officiels, l'emploi du temps. Le volume horaire de 960 heures est respecté
5	Administrer et corriger au moins deux devoirs par jour sur les cahiers de devoirs	15/7/2017	Large effectif	2 devoirs au moins sont administrés et corrigés par jour sur les cahiers de devoirs
6	Effectuer au moins une composition par trimestre sur les cahiers de compositions	15/7/2017	Néant	Une composition au moins est effectuée par trimestre sur les cahiers de compositions
7	Proposer les résultats de fin d'année au conseil des enseignants pour appréciation	15/7/2017	Néant	Les résultats de fin d'année sont proposés au conseil des enseignants pour appréciation
8	Elaborer le mémorandum de la classe	15/7/2017	Néant	Le mémorandum de la classe est élaboré
9	Tenir à jour les cahiers de bord, de roulement et le registre d'appel journalier	15/7/2017	Néant	Les cahiers de bord, de roulement et le registre d'appel journalier sont tenus à jour
10	Participer aux conseils des enseignants	15/7/2017	Néant	Le maître participe aux conseils des enseignants
11	Réaliser les activités culturelles et sportives	15/7/2017	Néant	Les activités culturelles et sportives sont réalisées
12	Réaliser un projet de vie scolaire (éducation citoyenne, environnementale, assainissement) hygiène/santé,	15/7/2017	Néant	Un projet de vie scolaire est réalisé

Tangaye,	le							

Le maître titulaire de la classe

Le directeur d'école

ABDOULAYE OUSMANE

SANOU H. Brahima Prosper

3-2. Le rapport d'activités

Le rapport d'activités est un instrument d'évaluation des performances des structures administratives. C'est également un instrument d'aide à la programmation, dans la mesure où celui-ci conclut sur des recommandations dont il faut tenir compte dans le programme d'activités de la prochaine période de référence.

Le rapport d'activités s'élabore sur la base du programme d'activités de la structure administrative et des résultats obtenus dans l'exécution des différentes activités.

Le rapport d'activités comporte, au niveau des activités programmées (1^{er} tableau), les mêmes rubriques que le programme d'activités, à l'exception des colonnes relatives aux échéances, aux contraintes de réalisation et aux résultats attendus, qui font place aux résultats attendus, aux résultats atteints et aux écarts.

Ensuite, les écarts relevés font l'objet d'une analyse avant la description des activités réalisées hors programme dans un second tableau de quatre (4) colonnes (numéro d'ordre, activités, résultats atteints, durée de réalisation).

Enfin,

une conclusion permet de tirer des leçons éventuelles et de faire des suggestions.

A chaque niveau de la pyramide pédagogique, le rapport d'activités est élaboré par le premier responsable de la structure, avec la collaboration de tous les agents.

IV. L'évaluation des résultats

Les préoccupations liées à l'évaluation des résultats sont de trois ordres :

- que faut-il évaluer ?
- qui doit évaluer ?
- suivant quelle procédure.

4-1 : Que faut-il évaluer ?

Depuis la Réforme Globale de l'Administration Publique, les critères d'évaluation des agents de la Fonction Publique sont fonction de leur position dans la hiérarchie.

Les agents qui ont la qualité de supérieur hiérarchique immédiat sont évalués et notés sur la base du taux de réalisation des programmes d'activités de la structure dont ils sont responsables.

Le rendement des agents de la Fonction Publique, qui n'ont pas la qualité de supérieur hiérarchique immédiat, s'évalue sur la base des critères suivants :

- la compétence professionnelle ;
- la conscience professionnelle;
- le sens du service public.

La compétence professionnelle prend en compte l'efficacité, le sens de l'organisation, l'esprit d'initiative.

La conscience professionnelle regroupe les aspects liés à la ponctualité, à l'assiduité, à la probité.

Quant au sens du service public, il se focalise sur l'esprit de sacrifice, le respect du bien public, le respect de la hiérarchie.

4-2 : Qui doit évaluer ?

La question «qui doit procéder à l'évaluation des résultats ?» revient à déterminer qui est investi du pouvoir d'évaluation.

Le pouvoir d'évaluation appartient au Supérieur Hiérarchique Immédiat qui l'exerce sur la base d'un contrat d'objectifs établi annuellement avec chaque agent.

Au MENA, le Directeur d'école est le SHI de l'enseignant ; le Chef de Circonscription d'Education de Base est le SHI du Directeur d'école.

4-3 : Suivant quelle procédure ?

L'article 87 de la 081-2015/CNT du 24 novembre 2015, disposent que les résultats attendus et ceux atteints par l'agent ainsi que les observations du Supérieur Hiérarchique Immédiat font l'objet d'un entretien d'évaluation avec l'agent.

A l'issue de l'entretien d'évaluation, une note chiffrée est arrêtée suivant une cotation de un (01) à dix (10) et communiquée à l'agent concerné.

La procédure d'évaluation individuelle se résume donc à un entretien d'évaluation au vu d'un contrat d'objectifs (lettre de mission ou fiche d'indication des attentes), d'un programme d'activités et d'un rapport d'activités.

Par nature, l'entretien d'évaluation est un exercice délicat à mener à cause des enjeux tant pour l'administration, le SHI que pour l'agent. La difficulté est d'autant plus grande du fait que notre pays n'a pas l'habitude de ce système d'origine américaine dont la maîtrise demande du temps et de l'exercice.

V. L'entretien d'évaluation

5-1: Préparer l'entretien

Réfléchir sur le travail d'une année ne s'improvise pas si on veut éviter le désordre, le manque de temps et les omissions. Il est donc indiqué que l'évalué et l'évaluateur préparent l'évaluation.

5-1-1: La préparation du supérieur hiérarchique immédiat

Voici les dispositions à prendre pour réussir un bon entretien d'évaluation :

- prendre rendez-vous avec chaque collaborateur une à deux semaines à l'avance. Il va sans dire que le vendredi à 17 h 30 n'est pas le moment indiqué pour débuter un entretien d'évaluation ;
- prévoir la durée de l'entretien en sachant qu'il n'y a pas de durée type, puisque tout dépend de l'importance de la fonction occupée et du nombre de personnes à évaluer. Cependant, trop court, l'entretien sera frustrant pour l'évalué; trop long, il sera fatiguant et démotivant. Il faut trouver la juste mesure, entre une et deux heures d'entretien;
- s'assurer une tranquillité totale pendant l'entretien dont la durée doit être intégralement consacrée à évaluer. Il faut donc se couper des visites et des appels téléphoniques ;
- bien choisir le lieu d'entretien que ce soit le bureau du SHI ou un endroit neutre ;
- se doter d'une documentation minimum appropriée, notamment, la lettre de mission, le programme d'activités ou le contrat d'objectifs et, le cas échéant, le rapport d'activités ;
- imaginer l'entretien à partir des faits saillants relatifs aux succès, aux échecs, aux causes des défaillances et se préparer à écouter, comprendre et dialoguer sans culpabilité, sans arrogance, sans rancune, mais construire son jugement uniquement à partir des faits.

5-1-2 : De la préparation du collaborateur

Le succès de l'entretien dépend, en partie, de l'attitude de l'évalué qui doit s'y préparer sérieusement afin d'éviter les mauvaises surprises.

- Se doter des mêmes documents que le SHI, car les faits sont les mêmes.
- Evaluer le résultat, le plus objectivement possible, en identifiant correctement les causes des succès et des échecs.
- Identifier les correctifs souhaités (formation, mutation, mobilité interne) et se préparer à argumenter sans agressivité et sans oublier que le SHI ne doit pas perdre la face.

5-2: Introduire l'entretien

Les premières impressions sont, en général, les bonnes et préfigurent le succès ou l'échec d'un entretien.

- Accueillir franchement, cordialement dans une ambiance de confiance, afin de mettre le collaborateur à l'aise.
- Rappeler les objectifs de l'entretien d'évaluation/notation.
- Annoncer le temps et préciser que c'est à titre indicatif et qu'on lui consacrera le temps qu'il faudra.
- Proposer un plan d'entretien.

5-3 : Conduire l'entretien

Le SHI doit veiller à n'oublier aucun thème important à cette étape de la recherche conjointe d'ajustements mutuels en vue d'un dénouement heureux.

5-3-1: Du bilan de l'année écoulée

Le SHI commence par entendre la version du collaborateur à propos des résultats, des écarts par rapport aux objectifs et des causes des écarts. En cas de désaccord, ils rechercheront ensemble les accords possibles. C'est le moment pour le SHI de :

- savoir féliciter le collaborateur pour ses performances dignes d'éloges, car un collaborateur dont on a reconnu chaleureusement les mérites acceptera plus facilement d'être critiqué sur ses points faibles ;

- savoir faire des critiques à bon escient, de façon claire et sans détour mais sans mettre en cause la personne du collaborateur qu'on doit aider à progresser au lieu de la rabaisser, de lui faire perdre la face.

5-3-2 : Des améliorations souhaitées.

Il s'agit de rechercher, avec le collaborateur, ce qu'il est souhaitable et possible de faire pour améliorer ses prestations : formation, information, moyens supplémentaires. Il va sans dire que le SHI ne peut promettre que ce que l'administration peut honorer.

5-3-3: De la conclusion de l'entretien

Il s'agit de :

- remplir la deuxième partie de la fiche d'évaluation/notation. Et pour ce faire :
- rédiger la synthèse de l'entretien d'évaluation avec le collaborateur, en veillant à ce qu'elle reflète fidèlement le contenu et la qualité de l'entretien. En cas de désaccord irréductible, préciser, par écrit, la teneur de ce désaccord.
- rédiger un bilan rectifié issu de l'entretien en s'aidant de la grille de concordance.
- mentionner la note globale définitive au terme de l'entretien. Cette note n'est que la moyenne des notes des objectifs retenus.
- mettre fin à l'entretien sur une note amicale, une remarque positive à l'image de l'accueil fait au collaborateur au début de l'entretien.

Les critères d'évaluation des agents de la Fonction Publique étant fonction de la position de ceux-ci dans la hiérarchie, les agents investis du pouvoir de notation sont notés suivant la fiche d'évaluation et de notation dite « A », tandis que ceux qui ne sont pas investis dudit pouvoir sont notés suivant la fiche « B ».

5-3-4: Le calendrier de transmission du contrat d'objectifs et d'évaluation.

Le calendrier de transmission du contrat d'objectifs et d'évaluation est le suivant :

- le Directeur d'école primaire publique reçoit sa lettre de mission du Chef de la CEB le 15 septembre au plus tard ;
- il élabore, de concert avec l'équipe école, le programme d'activités de l'école qu'il transmet au Chef de la CEB le 30 septembre au plus tard ;
- l'enseignant est évalué par le Directeur d'école sur la base de la compétence professionnelle, de la conscience professionnelle et du sens du service public, le 15 juillet au plus tard.

La note chiffrée est communiquée à l'agent à l'issue d'un entretien d'évaluation. En cas de désaccord, l'agent dispose du recours administratif et du recours juridictionnel.

Les fiches d'évaluation sont remplies en trois exemplaires. L'évalué est bénéficiaire d'une copie, le chef de la CEB conserve une autre copie au dossier individuel de l'agent et l'autre est transmise par voie hiérarchique à la Direction des Ressources Humaines(DRH) dans un délai de quinze (15) jours maximum à compter de la date de communication à l'agent.

CONCLUSION

L'évaluation du travailleur est la condition pour celui-ci de bénéficier d'un avancement. C'est aussi l'occasion pour le supérieur hiérarchique de mesurer le degré d'atteinte des résultats. C'est donc un acte administratif auquel tout agent doit se soumettre.

L'évaluation des performances se fait sur la base de principes que les acteurs doivent impérativement respecter sous peine de sanctions.

DOCUMENTS DE SORTIE

Post-test

Après avoir parcouru l'unité, réponds aux questions suivantes :

- 1) Qu'est-ce qu'un entretien d'évaluation?
- 2) Qu'est-ce que le contrat d'objectifs ?
- 3) Qu'est-ce que le programme d'activités ?
- 4) Enumère les éléments du programme d'activités.
- 5) Enumère les préoccupations liées à l'évaluation des résultats.

CORRIGE

- 1) Un entretien d'évaluation est une séance de travail au cours de laquelle un supérieur hiérarchique et son subordonné examinent ensemble les résultats attendus et ceux atteints par le subordonné.
- 2) Le contrat d'objectifs est un ensemble d'instructions et de consignes données à un agent en vue de la réalisation du programme d'activités et du bon fonctionnement de la structure à laquelle il appartient.
- 3) Le programme d'activités est un calendrier d'activités complémentaires ou consécutives dans le but de réaliser des objectifs définis.
- 4) J'énumère les éléments du programme d'activités : le numéro d'ordre, l'objectif, le résultat attendu, l'activité, l'échéance, la contrainte de réalisation.
- 5) Les préoccupations liées à l'évaluation des résultats sont :
- Que faut-il évaluer?
- Qui doit évaluer?
- Suivant quelle procédure ?

UNITE XII : Le Comité de Gestion (COGES) de l'école

Temps d'administration : 4 heures

DOCUMENTS D'ENTREE

Objectifs généraux

- 1. Connaître la philosophie du COGES
- 2. Connaître l'organisation et le fonctionnement du COGES

Objectifs spécifiques

- 1. Définir le COGES
- 2. Donner les missions du COGES
- 3. Décrire les principes de fonctionnement du COGES
- 4. Décrire le processus de mise en place du COGES
- 5. Décrire les rôles et les attributions des acteurs du COGES
- 6. Donner la composition du bureau exécutif du COGES
- 7. Expliquer le processus de mise en œuvre des activités du COGES

Pré-test:

En te basant sur tes connaissances propres, réponds aux questions suivantes :

- 1. Qu'est-ce que le COGES ?
- 2. Donne trois missions du COGES.
- 3. Quelle est la composition du bureau exécutif du COGES ?
- 4. Cite trois principes de fonctionnement d'un COGES.
- 5. Donne les grandes étapes de mise en place d'un COGES.
- 6. Cite deux acteurs du suivi interne.

Méthodes d'enseignement-apprentissage